

Démocratie ou pas. Seconde leçon de l'expérience grecque



Article rédigé par *Henri Hude*, le 16 juillet 2015

L'expérience grecque est décidément de plus en plus instructive, au moment où beaucoup de Français et de Françaises, jusqu'alors sans action politique, s'engagent ou songent à le faire. Après la [nouveau de la recomposition du paysage politique](#) (I), le dévoilement du caractère antidémocratique de la technocratie européenne.

COMMENÇONS par rappeler les faits. Face à une situation de faillite, les créanciers de la Grèce lui ont fait des propositions. Le gouvernement Tsipras les a soumises à référendum. Le peuple grec les a rejetées. Tsipras est retourné à Bruxelles. Il y a malgré tout accepté toutes les propositions des créanciers, que le peuple avait rejetées. Les gouvernements européens, à commencer par le gouvernement français, trouvent ça normal. Les parlementaires français approuvent par 412 voix contre 69 et 260 contre 23.

Ce referendum montrait pourtant un refus massif des Grecs pour un énième plan de sauvetage. Il montrait aussi leur volonté de repartir à zéro en prenant aujourd'hui des pertes massives, notamment sur le système bancaire, mais avec la perspective d'échapper à cet étouffement financier sans issue et de retrouver à terme, après des années de travail et de réformes, un peu de croissance, dans un monde où le travail pourrait enfin rapporter quelque chose.

Ce score de 61% du non est d'autant plus significatif qu'au moment du vote, les jeunes adultes grecs étaient massivement ou bien en exil économique à l'étranger, ou bien dans les campagnes et dans les îles, pour de petits emplois saisonniers, sans avoir les moyens de revenir chez eux pour voter.

Souveraineté, quelle souveraineté ?

La souveraineté démocratique n'est-elle qu'un mot ? Nos dirigeants acceptent-ils encore qu'elle soit un principe qui cadre l'action des démocraties ?

Dans un régime démocratique, la souveraineté, au sens du « pouvoir humain le plus élevé hiérarchiquement dans une communauté politique » appartient au peuple. Cette souveraineté s'exprime d'ordinaire par la voie de ses représentants. On recourt au référendum quand il semble utile que la souveraineté s'exprime directement.

Comme le disait Gambetta, « une fois que le peuple aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra se soumettre, ou se démettre. » Cela signifie que le gouvernement Tsipras n'avait tout simplement pas le droit de signer cet accord. Il avait l'obligation d'obéir à son souverain, et exprimer simplement à ses partenaires que, quelle que puisse être son opinion, ses mains étaient liées par un *non possumus*.

De plus, aucun dirigeant européen respectueux du régime démocratique n'avait le droit de lui demander de le signer.

Un coup d'État

Cela signifie également que le Parlement grec, lui aussi soumis à l'autorité du peuple souverain, n'avait pas non plus le droit de ratifier cet accord illégal, qui constitue substantiellement un coup d'État. Un coup d'État

se définit en effet comme une action qui viole l'autorité des pouvoirs constitutionnels légitimes, et donc indirectement toujours celle du Peuple, en démocratie.

Notons qu'ici, le pouvoir violé est *directement* celui du souverain. C'est donc la forme la plus grave de coup d'État. De plus, ce coup d'État a été perpétré dans un État démocratique à l'instigation d'un autre État plus puissant.

Signé et voté ou pas, du point de vue de la théorie démocratique, cet accord est donc nul de plein droit.

Les mauvaises affaires de nos dirigeants

Le scandale sur la forme se renforce par l'examen du fond. Quand un débiteur est surendetté, la responsabilité est partagée : le débiteur s'est montré prodigue et irresponsable, mais son banquier a agi d'une manière tout aussi irresponsable et il est bien normal que les deux partagent les pertes. Si le prêteur ne prend pas de risque de crédit, de quel droit demande-t-il le paiement d'un intérêt ?

Et si ce risque de crédit était sous-évalué, le prêteur ne peut s'en prendre qu'à lui-même.

N'oublions pas que la réputation financière de la Grèce est historiquement très mauvaise et que son entrée dans l'euro ne s'est faite que par la sous-estimation de son endettement réel. C'est en pensant que tous les pays de l'euro avaient le même risque que l'Allemagne que les banques européennes ont prêté de larges sommes à la Grèce, jusqu'à l'effondrement de ses finances en 2008, quand le risque pays est réapparu sous le voile de l'euro.

En 2010, malgré la connaissance des détails de la solvabilité grecque notamment mis au clair par les équipes techniques du FMI, les gouvernements européens et le FMI (alors dirigé par un Français avec des ambitions présidentielles) ont décidé de nationaliser la dette grecque possédée jusqu'alors en grande partie par des banques allemandes, françaises et italiennes, exposant les contribuables européens plutôt que les actionnaires de ces banques à un défaut de la Grèce.

Esclavage pour dette

Dans le droit privé, les lois sur les faillites personnelles sont partout développées et interdisent l'esclavage pour dette en imposant un partage des pertes liées au surendettement entre la banque et le citoyen. Les raisons interdisant l'esclavage pour dette individuel doivent interdire à plus forte raison l'esclavage pour dettes collectif d'un peuple. Or, c'est à peu près cela que revient l'accord qui a été imposé aux Grecs.

De même, dans le droit international, aucun peuple ne devrait être privé de sa souveraineté démocratique, même en cas de gouvernance économique absurde l'ayant conduit au surendettement. Dans une telle situation de banqueroute nationale, il n'y a pas de solution agréable.

Une solution particulièrement dangereuse est celle où l'on viole les libertés fondamentales d'un pays afin de ne pas enregistrer de pertes à court terme. Et cela afin de ne pas engager la responsabilité des dirigeants allemands et français qui ont commis la faute en 2010 de prêter l'argent de leurs citoyens à un pays en faillite, chargeant sans vergogne les Français comme les Allemands des dettes pourries dont ils libéraient les banques.

Enseignements politiques

Il est riche d'enseignement de voir avec quelle unanimité les institutions et dirigeants européens ont annulé le referendum grec. Aucun dirigeant européen, national ou bruxellois, n'a même envisagé un seul instant de respecter la décision du peuple grec. Aucun n'a défendu le respect du principe démocratique, devenu quantité négligeable.

Est-ce là une violation regrettable mais exceptionnelle des principes démocratiques affichés de la

construction européenne ? Ou bien au contraire est-ce le véritable visage de la technocratie européenne qui se révèle ? Et pas seulement de cette technocratie ? Car tous les partis de gouvernement dans les nations se conduisent d'une façon qui montre — et cette fois *de manière claire et indubitable* — combien le principe démocratique a perdu du terrain dans l'esprit de nos dirigeants.

De plus, l'Histoire est en train de se réveiller. L'Allemagne, en première ligne dans ces décisions, est-elle en train de reprendre en Europe le rôle de cette puissance impérialiste qui a déclenché tant de guerres ? Ou bien agit-elle scandalisée par l'incurie de certains de ses partenaires européens ?

Quant à la France, qui présente en ce moment un visage superficiel et vaniteux, comment peut-elle imposer à la Grèce des mesures qu'elle est incapable de s'appliquer à elle-même ? Comment la France peut-elle s'afficher avec l'Allemagne dans cette politique brutale et odieuse, sans voir que dans les dix années à venir, elle sera passée de l'autre côté de la table des négociations ?

Comme entre les deux guerres mondiales, les démocraties sont mortelles. À commencer par les plus faibles et les plus récentes, elles meurent sous l'action conjointe du surendettement et de la violation de la souveraineté nationale. Hier l'Allemagne des années 20, aujourd'hui la Grèce, et demain ?

Le cadre de l'engagement politique : la Réaction technocratique

L'engagement politique aujourd'hui doit être conçu dans ce cadre terrible : crise économique, surendettement des États, extrémismes politiques, institutions internationales (y compris l'UE) et classes politiques classiques bafouant les principes démocratiques.

Dans ce cadre, ce sont les classes moyennes et populaires, fondements politiques de la démocratie, qui risquent de disparaître, laissant à terme place à un prolétariat communiste, ou bien à une classe de serfs dominés par une minorité de riches financiers. C'est aussi pour leur défense que peuvent se construire les grandes rénovations politiques de demain.

Confrontée à l'échec de ses constructions bureaucratiques et financières ainsi qu'à la remise en cause de sa légitimité par les peuples, la Technocratie, classe dirigeante des Trente Glorieuses aujourd'hui anachronique, prépare une réaction. Sa complaisance aux intérêts financiers est ahurissante.

Il est triste de voir que l'idée de la construction européenne est aujourd'hui devenue le vecteur de ce pouvoir technocratique, formant ainsi le summum de la bureaucratie et de la planification centralisatrice, à l'époque de l'économie digitale et de l'innovation entrepreneuriale.

L'engagement politique de ceux qui aiment la démocratie, non par idéologie, mais tout simplement par respect des peuples et des gens simples, se fera contre cette conception de l'Europe clairement anti-démocratique et anti-humaniste.

Henri Hude est philosophe, ancien élève de l'ENS, directeur du Pôle Éthique des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Sur ce sujet, lire [*L'Éthique des décideurs*](#) (Economica, 2004).

Article précédent :

[Première leçon de l'expérience grecque : l'accélération du changement politique](#)

Pour aller plus loin :

<http://www.henrihude.fr/>
